

# Les Cadres Territoriaux de Concertation (CTC) et SOS SAHEL

Mettre en place des mécanismes de dialogue multi-acteurs, multi-secteurs, autour des objectifs de la GMV

---

**Mobiliser les acteurs de la Grande Muraille Verte**

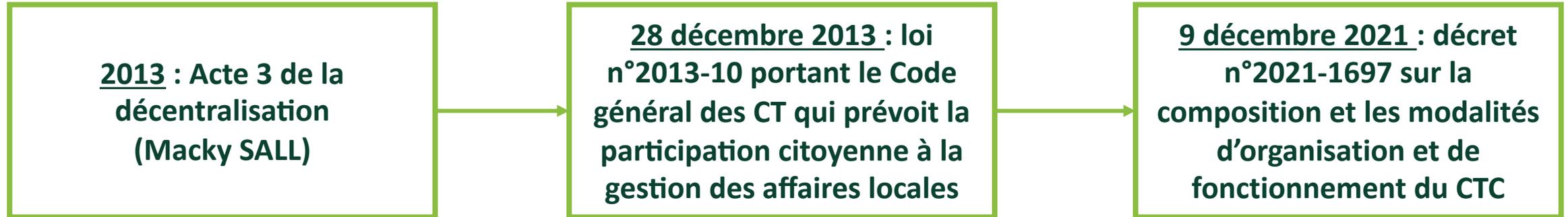


# FICHE D'IDENTITÉ

- **Nom** : les **cadres territoriaux de concertation** dans les collectivités territoriales
- **Objectif** : **approfondir et consolider la démocratie locale** dans le cadre de la réforme dénommée « **Acte 3 de la décentralisation** » mise en place par le président Macky SALL
- **Statut** : réforme mise en place avec le **décret n°2021-1697** du 9 décembre **2021** fixant la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement du cadre territorial de concertation
- **Echelle géographique** : **locale**, un cadre dans chaque commune
- **Action** : établir au sein des collectivités territoriales un **cadre de dialogue consensuel** afin de respecter le principe de libre administration et de favoriser la participation citoyenne
- **Format** : **instance consultative** réunissant des **acteurs du développement territorial**.

<b>Pilier(s) de la GMV</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Production agricole et chaînes de valeur</li><li><input type="checkbox"/> Restauration des terres et environnement</li><li><input type="checkbox"/> Infrastructures et accès à l'énergie</li><li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Cadres de gouvernance institutionnelle et économique</b></li><li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Renforcement de capacités</b></li></ul>
----------------------------	--

# HISTORIQUE DE L'EXPÉRIENCE



- Les CTC sont des **instances consultatives** réunissant des **acteurs de développement territorial** en vue d'assurer une gestion participative et consensuelle des affaires locales par une **représentation des forces vives de la CT** : les représentants des chefs de villages, des délégués de quartier, des associations de femmes, des organisations de jeunesse, des travailleurs de la CT, de la société civile locale, du secteur privé local et des services déconcentrés de l'Etat.
- **Ils ne sont pas des substituts aux conseils municipaux de la CT**, mais un outil pour une bonne participation des populations à la gestion des affaires publiques locales.
- Les CTC existent en réalité depuis longtemps au Sénégal mais ont **souvent eu du mal à fonctionner** à cause de plusieurs facteurs : cadres non fonctionnels ou inexistants, faible niveau de formation des membres, absence de feuille de route claire, faible collaboration avec les conseils municipaux, faible collaboration entre acteurs de développement, absence de mécanisme de suivi des PDC, etc.

# LES OBJECTIFS ET BÉNÉFICES TIRÉS DU FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME DE DIALOGUE

- Le rôle principal du cadre territorial de concertation est **celui d'animation, d'information, d'analyse et de proposition à l'endroit du conseil de la collectivité territoriale** afin que les propositions d'actions souhaitées par la population trouvent un consensus avant d'être examinées par l'organe délibérant. Il fournit un espace de dialogue sur des thématiques diverses d'intérêt local.
- Le cadre territorial de concertation est saisi pour avis sur :
  - Les **plans** et les **projets de développement locaux**
  - Les **conventions de coopération** et les **contrats plans**
- Il peut également être consulté sur des **questions spécifiques d'intérêt local** (ex : épidémie, catastrophe environnementale, nutrition, etc.).

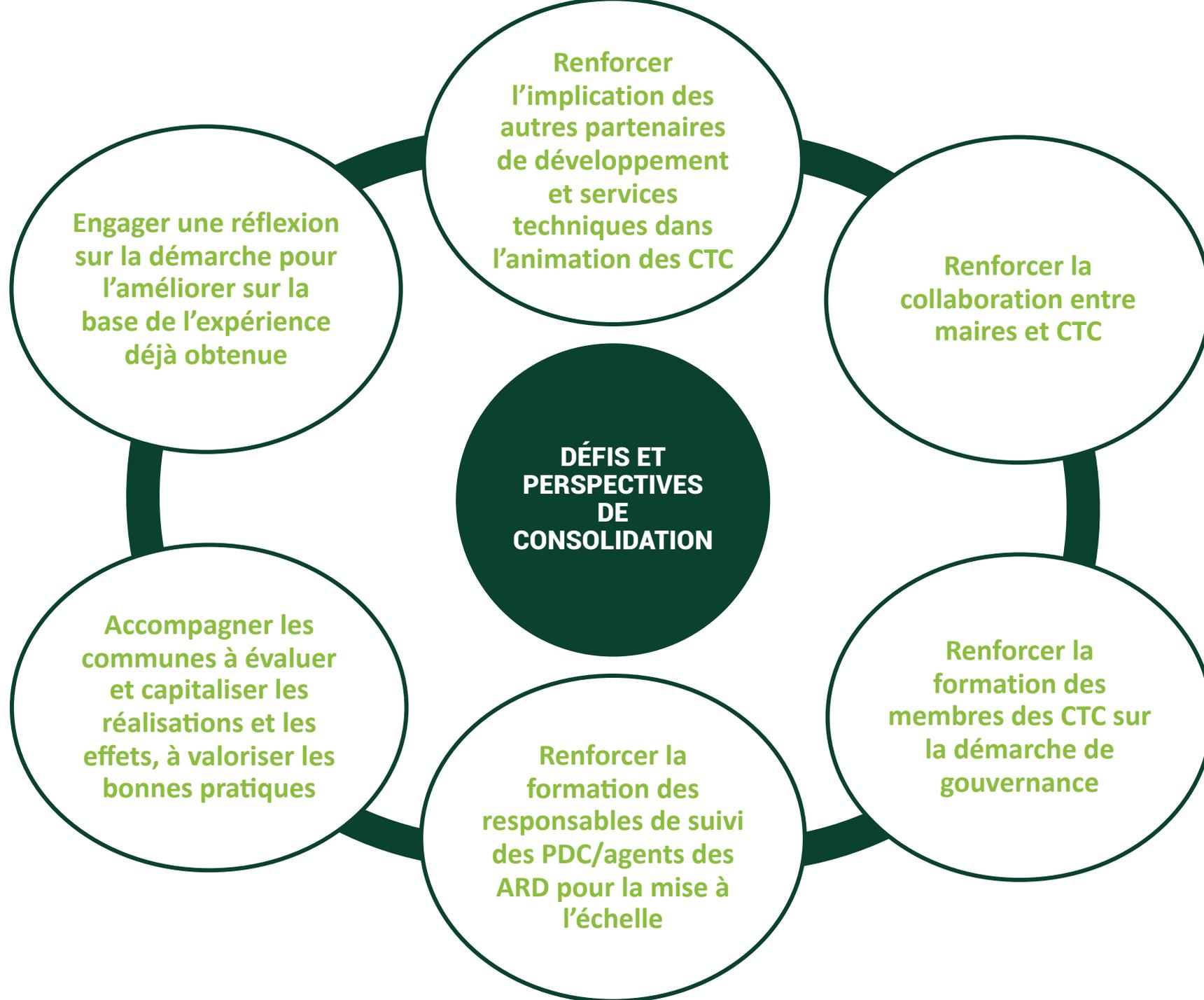
# LE PROJET SOS SAHEL ET SES BÉNÉFICES

La **stratégie de gouvernance du projet Djigui Niokolo** lancé par SOS SAHEL en **2021**, apporte un soutien supplémentaire à ces cadres territoriaux de concertation à travers plusieurs éléments innovants :

- Le projet a **redynamisé** ces cadres, et là où il n'y en avait pas, le projet a **appuyé leur mise en place**.
- Si les CTC rencontraient généralement des difficultés de fonctionnement, la stratégie de SOS SAHEL consistant à les utiliser pour **superviser globalement la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC)**, leur attribue des missions et des objectifs clairs. Cela favorise leur efficacité et leur contribution positive au développement de leur commune.
  - Les actions contenues dans les PDC contribuent à la mise en œuvre de la **Grande Muraille Verte**, notamment sur les questions de **restauration des sols** et de la **gouvernance des ressources naturelles**.
- SOSSIF accompagne les acteurs à s'organiser et à assurer le suivi des PDC à partir de **nouveaux outils** :
  - Outils de cartographie des partenaires
  - Outils de planification, de suivi et évaluation des PDC
  - Outils numériques : DELTA, tableau de bord Excel
  - Soutien en matériel informatique
  - Choix d'un responsable communal formé pour assurer le suivi technique des PDC
  - Appui à l'organisation annuel d'atelier bilan/planification et reddition compte
- La démarche permet de réunir tous les acteurs afin de **renforcer la visibilité** sur les interventions des partenaires, **favoriser le développement de synergies d'actions** et la **mutualisation des efforts**.

# AMORCES DE RÉSULTATS ET PREMIERS EFFETS

- **Les résultats sont encore relativement différents** d'une région à une autre et d'une commune à une autre. Les maires qui se sont bien appropriés la démarche sont aujourd'hui conscients de **l'intérêt du projet** et ont des **résultats visibles**. Ex : Kédougou, Kolda et Tamba.
- Dans toutes les communes, les **CTC sont animés**, c'est au niveau du suivi des PDC que les performances se diffèrent. Les facteurs de réussite et d'échec sont liés à l'engagement du maire, du président du cadre et du responsable de suivi des PDC.
- Les 3 **Agences Régionales de Développement** cibles du projet sont totalement acquises par la démarche et adhèrent parfaitement à la stratégie. Elles sont motivées pour renforcer et même **démultiplier l'expérience dans leurs autres communes d'intervention**. A ce niveau, Kédougou sollicite une formation spécifique de ses agents pour les accompagner dans cette **mise à l'échelle**.
- Une **avancée notable dans le suivi des PDC** est à noter dans toutes les commune cibles et des sujets en lien avec la **GMV** y sont débattus.



# LES DÉMARCHES POSSIBLES POUR LANCER ET SOUTENIR DE TELS MÉCANISMES

- Donner aux CTC une **feuille de route** et des **objectifs clairs** : ici, assurer le suivi des PDC.
- Appuyer les CTC en **moyens pour les réunions** : amener les communes à prévoir dans leur budget annuel des montants pour l'animation de ces cadres.
- **Renforcer les capacités** des membres des CTC.
- **Responsabiliser les secrétaires municipaux dans le suivi des PDC** pour favoriser la collaboration entre les deux instances communales.
- Favoriser la **neutralité des outils et appuis des partenaires aux CTC**. Pour que tous les partenaires de développement acceptent d'intégrer les CTC, il faut qu'ils ne démontrent pas une connivence avec un autre partenaire et que le cadre soit vu comme un instrument de la communauté.
- Mettre les **ARD** au cœur du processus d'accompagnement favorise le suivi des proximités des responsables de suivi des PDC et permet la mise à l'échelle de l'expérience.

## POUR ALLER PLUS LOIN



Le **décret n°2021-1697** sur la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement du CTC : [Loi-n°2021-40-JO-modif-loi-2009-05-du-09-01-2009-participation-majoritaire-Etat-dans-la-société-AIBD-SA-et-modalités-affectation-RDIA.pdf \(sentresor.org\)](#)

